

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création de deux zones d'appontements rive droite à l'aval de l'écluse de Vogelgrun et à l'aval du port Rhéna de Colmar / Neuf-Brisach.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SERVIS RHIN

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

PATUREL Yannick, Président

RCS / SIRET

8 4 3 1 5 4 4 2 8 0 0 0 1 8

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
n°9-d : Infrastructures fluviales - Zones de mouillages et d'équipements légers	Création de deux aires de stationnement pour bateaux à passagers à cabine et reconstitution du poste d'attente sur le Rhin canalisé au PK 225.300 à l'aval de l'écluse de Vogelgrun. Création de deux aires de stationnement pour bateaux à passagers à cabine sur le Rhin en rive gauche au PK 226.300 sur la commune de Volgelsheim.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Direction Territoriale de Voies navigables de France de Strasbourg a conclu un traité de concession avec la société Servis Rhin portant sur la réalisation et l'exploitation d'escales de paquebots fluviaux sur le Rhin et prévoyant, entre autres, l'aménagement d'une zone d'appontements, implantés à Neuf-Brisach au PK 225.300 (Vogelgrun) et au PK 226.300 (Volgelsheim).

Ces appontements comprenant ducs d'albe d'accostage, pontons flottants et passerelles seront situés dans l'alignement du poste d'attente existant à l'aval de l'écluse de Vogelgrun et en aval du port Rhéna de Colmar / Neuf-Brisach.

Aucune démolition ne sera à prévoir.

4.2 Objectifs du projet

Les postes permettront de stationner chacun un bateau à passagers à cabine à Vogelgrun et chacun deux bateaux stationnés à couple à Volgelsheim, mesurant jusqu'à 135 m de longueur et 11,45 m de largeur, avec une distance de sécurité de 10 m entre deux bateaux. Chaque poste de stationnement sera équipé de :

- trois nouveaux ducs d'Albe, avec dispositif d'amarrage,
- un ponton flottant de 30 m de long et 4 m de large, avec deux pieux de guidage à chaque extrémité situés à environ 19,0 m de la berge,
- une passerelle d'accès de 24 m de long et 1,60 m de large (largeur intérieure) posée à terre sur culée en béton armé et sur ponton,
- bollards à terre pour l'amarrage de sécurité.

A Vogelgrun, les ducs d'Albe seront situés à environ 22,5 m de la crête de berge, dans l'alignement des ducs d'Albe existants pour le poste d'attente à l'aval de l'écluse de Vogelgrun.

Le poste d'attente pour navires de commerce sera décalé 92 m à l'amont de sa position actuelle, avec la reconstitution de trois ducs d'Albe.

A Volgelsheim, les ducs d'Albe seront situés à environ 20 m de la crête de berge.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le principe de construction des appontements consiste en la mise en œuvre de 3 ducs d'Albe par poste (tubes métalliques équipés de bollards d'amarrage) battus dans le lit du Rhin canalisé en bord de berge soit 6 ducs d'Albe par site.

Les ducs d'Albe seront implantés à une distance d'environ 12 m de la laisse d'eau sur le talus en condition de retenue hydrostatique +186.50 NGF de manière à disposer d'un tirant d'eau suffisant pour les bateaux sans avoir à réaliser de dragages.

Les pieux et leurs équipements (bollards d'amarrage, pontons et passerelles) seront acheminés sur site par voie fluviale.

L'ensemble sera chargé sur un ponton manœuvré par un pousseur. Le ponton sera équipé d'une grue à flèche treillis et de pieux d'ancrage.

Les travaux de mise en œuvre des ducs d'Albe et de leurs équipements seront réalisés sur une période maximale d'1 mois.

Deux ouvertures seront réalisées en crête du perré pour exécuter les fondations des passerelles (deux ouvertures par site).

L'opération est prévue en condition normale (hors période de crue) sans incidence sur le milieu. Ils feront au préalable l'objet d'un avis à la batellerie pour alerter les usagers de la voie d'eau de la présence d'engins de chantier sur le plan d'eau.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois aménagés, les appontements sont des aménagements qui n'ont pas vocation à évoluer.

Ils permettront l'accostage des bateaux pour desservir la nouvelle escale de l'île du Rhin et la nouvelle escale de Volgelsheim.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un avant-projet a été établi complété par des études d'exécution avant travaux.

Un rapport a été établi par Voies Navigables de France à l'attention du comité de l'infrastructure et de l'environnement de la Commission Centrale de la Navigation du Rhin.

La rubrique potentiellement concernée par le projet est la 3.1.1.0 portant sur les ouvrages dans le lit mineur d'un cours d'eau.

Au regard des analyses de sections mouillées, cette rubrique a pu être écartée (Cf. Document de présentation : état initial et incidence hydraulique en annexe).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Nombre d'appontements d'accostage (Vogelgrun+Volgelsheim)	2x2 (unité)
Nombre de ducs d'Albe constituant les deux appontements et la reconstitution du poste d'attente de l'écluse (Vogelgrun)	9 (unité)
Nombre de ducs d'Albe constituant les deux appontements (Volgelsheim)	5 (unité)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Île du Rhin coté Rhin canalisé, 68600
Vogelgrun

Route du Rhin, 68600 Volgelsheim

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 7° 34' 23" 203 Lat. 48° 1' 27" 672

Point d'arrivée :

Long. 7° 34' 15" 803 Lat. 48° 1' 33" 781

Communes traversées :

Vogelgrun
Volgelsheim

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cf. Document de présentation : état initial et incidence hydraulique en annexe Cours et île du Rhin de Village-Neuf à Ottmarsheim (IN = 420012982) Cours et îles rhénanes de Volgelgrun à Strasbourg (IN = 420014524) Ancien lit majeur du Rhin de Village-Neuf à Strasbourg (IN = 420014529)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rhin Supérieur / Oberrhein

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'île du Rhin à Vogelgrun est en site classé ou inscrit. Les appointements seront mis en œuvre sur le plan d'eau à proximité. nom Ass : AC2_IleDeKembsBrisach
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de Vogelgrun (aval de l'écluse) est situé dans la ZPS FR4211812 – Vallée du Rhin d'Artzenheim à Village-Neuf (Directive Oiseaux) et le site de Volgelsheim est situé en limite aval. On note aussi la présence à une distance d'environ 500 m en amont des postes de Vogelgrun de la ZSC FR4202000 - Secteur Alluvial Rhin-Ried-Bruch, Haut-Rhin (Directive Habitats).
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'île du Rhin à Vogelgrun est en site classé ou inscrit. Les appointements seront mis en œuvre sur le plan d'eau à proximité. nom Ass : AC2_IleDeKembsBrisach

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Seule la phase travaux sera source de bruit lors de la mise en œuvre des pieux métalliques (opération de battage réalisée depuis la voie d'eau). Cette phase sera limitée dans le temps (environ 2 à 3 semaines par site)

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'essentiel des impacts négatifs du projet sera dû à la réalisation des travaux et sera donc limité à la durée des travaux de mise en œuvre des pieux estimée à 2 à 3 semaines par site. Les mesures suivantes seront prises durant la phase chantier afin de limiter les impacts des travaux :

- Les travaux seront réalisés en dehors de la période de crue du Rhin ;
- Afin de limiter la mise en suspension des particules fines, seule l'utilisation d'un vibrofonneur et marteau de battage sera autorisée.
- Différentes prescriptions seront imposées aux entreprises en charge des travaux pour éviter toute pollution des eaux. Un plan de prévention en cas de pollution sera mis en œuvre pour la phase de chantier (alerte de la Police de l'Eau, mise en place d'un barrage flottant anti-pollution, utilisation d'une pompe à hydrocarbures) ;
- Un avis à la batellerie sera diffusé aux usagers de la voie d'eau pour prévenir de la présence d'engins de chantier.

En phase exploitation, une surveillance sera mise en œuvre pour constater l'éventuel coincement d'embâcles entre les ducs d'Albe et la berge. Un entretien courant des embâcles (enlèvement et évacuation) sera réalisé.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la nature du projet, de son emprise, ainsi qu'au regard des faibles incidences potentielles du projet et des mesures mises en œuvre, la réalisation d'une évaluation environnementale ne paraît pas nécessaire dans le cadre de ce projet.

En outre, les incidences du projet sur les crues sont inexistantes.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Document de présentation : état initial et incidence hydraulique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Lyon

le, 17/01/2022

Signature



SERVIS RHIN sas
71 rue de Marseille
F-69007 LYON
Tél. +33 960 460 824
Siret 843 154 428 00018